AMAP du LAMALOU

Contrat d'engagement (vendredi 2 Novembre 2012 au 26 Avril 2013 ou vendredi 2 Novembre 2012 au 25 octobre 2013)

Stéphane Pétrimaux, producteur, s'engage à livrer chaque semaine des paniers de produits frais cultivés sainement dans le respect de la nature et de l'environnement. Il s'engage à afficher la provenance de chaque produit composant le panier lors de chaque distribution.

Chaque consom-acteur/partenaire s'engage au début de la saison et pour toute sa durée à acheter une part de la récolte de la ferme correspondant au contenu d'un (ou d'un demi) panier hebdomadaire, à venir le chercher ou à le faire récupérer par une personne de son choix. Il s'engage à trouver un remplaçant en cas d'abandon en cours de saison ou à ne pas réclamer à Stéphane les sommes déjà versées. L'organisation du partage des demi-paniers est à la charge du consommateur.

Les deux parties s'engagent dans une nouvelle économie solidaire entre la ville et la campagne, qui offre un appui à l'agriculture paysanne locale et le moyen de manger sainement à un prix juste. Elles adhèrent dans ses grandes lignes à la charte des Amap Alliance Provence (disponible sur le site web http://www.alternatives34.ouvaton.org), se réservant le droit d'adapter aux spécificités de l'Amap du Lamalou certains points de cette charte, notamment l'apport occasionnel de produits extérieurs à la ferme. Toutes les initiatives pour développer la vie de l'AMAP, permettre l'intégration des nouveaux, etc sont vivement encouragées. La distribution se fait aux Arceaux le vendredi entre 18h30 et 19h30 (pas de distribution le vendredi mais le dimanche lors des journées à la ferme)

L'AMAP du Lamalou ne peut fonctionner qu'avec:

▶ l'implication de chaque AMAPIEN-NE dans les différentes activités, réunions, journées à la ferme, dans la gestion des contrats, des coups de main à la ferme...

Quatre journées à la ferme sont prévues de novembre 2012 à octobre 2013. Les dates en seront fixées ultérieurement.

<u>Une distribution à la ferme est prévue le Dimanche 2 décembre 2012. Ceci implique donc qu'il n'y aura pas de distribution le vendredi 30 novembre 2012</u>

le respect des quantités de légumes inscrites sur le tableau afin que les derniers puissent avoir leur panier, en évitant de choisir les légumes pour avoir les plus beaux, les plus gros et continuer à avoir le comportement grande surface ou marché.

Lors de la première distribution le **vendredi 2 novembre 2012** un apéritif aura lieu pour permettre la rencontre des Amapiens-nes pour cette nouvelle saison. Chacun amène ce qu'il veut

PARTICIPATION À LA VIE DE L'AMAP ET TRAVAIL À LA FERME

Afin d'aider Stéphane et Silvia, il est bienvenu que les AMAPIEN-NE-S puissent parfois donner un coup de main à la ferme. Des dates de « coup de main à la ferme » seront inscrites en cours de saison sur le tableau blanc lors de la distribution (ex: désherbage, compost, tuteurage, etc). Ceux qui peuvent et souhaitent participer en dehors de ces journées peuvent aussi contacter Stéphane et Silvia (06 14 78 72 32) afin de s'arranger avec eux.

Enfin par souci de solidarité, de partage et de pérennité, chacun est aussi invité à prendre part à la vie de l'AMAP (réunions, distributions, ...) et à participer aux tâches inhérentes à la vie même de l'AMAP (organisation des réunions, contrats, ...).

Que ceux intéressés se manifestent!

TYPE DE CONTRAT CHOISI (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)

Contrat six mois (vendredi 2 Novembre 2012 au 26 Avril 2013)	
Contrat un an (vendredi 2 Novembre 2012 au 25 octobre 2013)	

CONDITIONS DE PAIEMENT CONTRAT SIX MOIS		
Nombre de semaines = 26		
Prix des paniers: régulier = 17€	½ régulier = 8,5€	
PANIER ENTIER	DEMI-PANIER	
☐ intégralité (26X17 =) 442€	☐ intégralité (26X8,5 =) 221€	
□ 2 chèques de153 € + 1 chèque de 136€	□ 2 chèques de 76,5€ + 1 chèque de 68€	
□ exceptionnellement 4 chèques de 76,5€ et	□ exceptionnellement 5 chèques de 38€ +	
2 chèques de 68€ encaissables en début de mois	1 chèque de 31€ encaissables en début de mois	
Somme totale acquittée : Chèques à l'ordre de Stéphane Pétrimaux		

CONDITIONS DE PAIEMENT CONTRAT UN AN		
Nombre de semaines = 52		
Prix des paniers: régulier = 17€	½ régulier = 8,5€	
PANIER ENTIER	DEMI-PANIER	
☐ intégralité (52 X17 =) 884 €	☐ intégralité (52X8,5 =) 442€	
□4 chèques de 153€ + 2 chèques de 136€	□ 4 chèques de 76,5€ + 2 chèques de 68€	
□ exceptionnellement 8 chèques de 76,5€ et	□ exceptionnellement 10 chèques de 38€ + 2	
4 chèques de 68€ encaissables en début de mois	chèques de 31€ encaissables en début de mois	
Somme totale acquittée : Chèques à l'ordre de Stéphane Pétrimaux		

PRODUCTEUR : STÉPHANE PÉTRIMAUX, F	erme du Lamalou – Gabriac, 34380 St Martin de Londres Tél : 06 14 78 72 32
CONSOM-ACTEUR/PARTENAIRE:	
	ou Portable
' '	
(uniquement pour les demi-paniers) Partenaire du p	panier
*sauf avis contraire de votre part, ce courriel sera ir	nscrit à la Mailing liste amap.lamalou@alternative34.listes.vox.coop
qui permet de diffuser les informations essentielles	concernant l'organisation de l'amap Lamalou.

Date Signature du consommateur/partenaire Signature du producteur